

CSA ILE DE FRANCE DU 28 MAI 2024 : EN AVANT VERS UN ETE DOUANIER TRES SPORTIF !

L'USD FO était représentée par Jean-François RENON, Philippe MATHIEU et Rodolphe D'AVOUT D'AUERSTAEDT.

En liminaire, le DI Ile de France effectue un focus sur la BSETM gare du Nord. La configuration actuelle de cette gare est inadaptée, la nouvelle dimension frontière tierce depuis le BREXIT n'a absolument pas été intégrée, rendant difficile l'exercice des missions douanières, en particulier les contrôles à l'arrivée. Les quais ne sont pas conçus pour effectuer des contrôles dans de bonnes conditions....

Voici les principaux points abordés lors de ce CSA.

- Approbation du PV du 15 juin 2023.

Ce PV est adopté à l'unanimité des organisations syndicales.

- Projet de renforcement de la sûreté et de la sécurité des sites immobiliers de la DI Ile de France

Constat actuel: Des défaillances ont été observées quant au fonctionnement des dispositifs anti-intrusion et de vidéo-protection. La prestation de l'entreprise Vedis-Ineo n'est pas adaptée aux besoins de la DI. Le contexte actuel nécessite une sécurité renforcée des bâtiments, en particulier sur des lieux isolés et où de l'armement est stocké.

Sites concernés en 2024 par le projet: siège de la DI Ile de France 14 rue Yves Toudic, BSI de Melun Sénart, BSI de Villebon les Ulis. Le coût estimatif est de l'ordre de 250 000 euros par site. L'objectif serait l'équipement à terme de l'ensemble des brigades franciliennes, sous réserve de capacités financières suffisantes.

Objectifs du projet : Internaliser le processus de sécurisation des bâtiments afin d'améliorer la réactivité et la sécurité en cas d'intrusion.

Acteurs : Le CODT Ile de France et la BSM seront alertés en cas de déclenchement d'une alarme. Ces services pourront procéder à la visualisation des images, ainsi qu'à la levée de doute.

La permanence de commandement pourra être contactée et décidera ou non la nécessité d'une levée de doute physique par la police ou la gendarmerie, en fonction des zones de compétence territoriale. Le CODT aura en charge le dispositif sur la plage horaire 7H-19H.

La BSM interviendra sur le dispositif en dehors de la plage horaire 7H-19H, ainsi que les jours non ouvrés. La cellule TSI de la DI Ile de France sera aussi impactée par ce nouveau dispositif. Sur réquisition, elle pourra être amenée à procéder à l'extraction d'images vidéo.

Un programme de formation des agents à l'utilisation de ce nouveau système est prévu, ainsi que l'élaboration de fiches réflexe pour cadrer le rôle de chacun lors de l'exercice de cette mission.

Suite à interrogation de l'**USD FO** sur cette nouvelle mission confiée aux agents de la BSM en poste à la DG, le DI indique son souhait de sécuriser le savoir-faire de cette brigade en matière de sûreté, dans un contexte où des économies budgétaires auront tendance à s'accentuer....

L'USD FO attire l'attention de l'administration en précisant que sur le site de la DG Montreuil les Allées, seuls deux agents de la BSM sont présents pour la vacation et peuvent être amenés à s'absenter pour effectuer des levées de doute physique sur le site de Blanqui.

Les alertes ne peuvent être prises en compte pendant ces absences. L'administration répond que dans ce cadre un basculement du dispositif de surveillance vers le CODT sera mis en œuvre.

L'USD FO acte positivement la réeinternalisation d'une mission auparavant confiée à une société privée. Mais, nous déplorons l'absence d'évaluation de cette nouvelle charge de travail en terme d'effectifs à allouer, ainsi que l'absence de reconnaissance technique et indemnitaire pour les agents.

Le DI s'est engagé à revenir ultérieurement vers les représentants du personnel en particulier concernant un ajustement éventuel des effectifs, car il estime être en incapacité de mesurer à ce stade la charge de travail supplémentaire liée à cette nouvelle mission.

L'USD FO s'est abstenu sur ce dossier de présentation relatif à la sûreté et à la sécurité bâtimентаire, à l'instar des autres organisations syndicales.

- Les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour l'Ile de France, il est prévu 85 agents de la branche SURV et 12 agents Paris Spé CO au titre des renforts.

Parmi les renforts SURV, 56 stagiaires ACP2 arriveront par vagues successives les 4 et 8 juillet prochains. Ces agents seront formés au niveau 1 pour le TIR/TPCI.

En terme d'équipements, il est prévu le renouvellement des smartphones les plus anciens, le déploiement au sein des brigades de postes TPH900 pour l'accès au réseau ACROPOL, l'achat supplémentaires de 42 DMR.

Concernant l'hébergement des agents stagiaires ACP2 renforts, l'attribution de logements notamment localisés sur les communes de Romainville et Clichy est prévue.

Concernant la garde d'enfants pour les agents mobilisés, des solutions ont pu être apportées. Il subsiste néanmoins quelques situations individuelles plus complexes en cours de traitement.

Concernant l'attribution de PASS NAVIGO, nous déplorons à ce stade un refus. Le DI est à la recherche de solutions alternatives.

Concernant le télétravail, la possibilité d'augmenter le nombre de jours par semaine (jusqu'à 5 jours durant la période du 22 juillet au 11 août) sera étudiée service par service, en fonction de l'organisation du travail, des tâches télétravaillables et des prévisions de congés des agents.

Le DI évoque aussi la possibilité d'aménagements d'horaires pour les agents qui travailleront en présentiel, selon des contraintes pouvant être liées notamment aux conditions de transport.

Concernant les points de douane déportés (Village Olympique et St Quentin en Yvelines), le DI est en attente d'informations plus précises pour évaluer le volume des formalités douanières qui seraient effectuées à la demande des délégations sportives hors point frontière. Il va contacter le préfet de région, afin de connaître les périodes d'arrivée des délégations, leur point d'entrée, ainsi que la localisation de leur hébergement.

Sur la base du volontariat, il pourrait être fait appel à des agents OP-CO pour l'apurement des carnets ATA. Dans ce cadre, pour les agents OP-CO, les heures effectuées le week-end donneraient lieu à récupération double (1H travaillée donnerait lieu à 2H de récupération).

Suite à interrogation de l'USD FO, le DI précise n'y aura pas de compensation d'ordre indemnitaire pour les agents OP-CO.

Pour l'USD FO, il devient urgent de donner un cap précis par un cadrage national officiel de la DG. Le temps presse !!!

- Point immobilier

Le DI est toujours à la recherche de sites domaniaux dans Paris intra-muros et au sein de la petite couronne. Le bail du Vitalys arrivant à échéance à la fin de l'année 2027, l'objectif est de ne pas le renouveler. Un site a d'ores et déjà été identifié sur la commune de Montreuil.

Concernant le site d'Aulnay, si l'ascenseur a été réparé, les travaux concernant les douches se font toujours attendre. La DG a été relancée, car des crédits du SG existent.

Concernant le site de Combs la Ville, la présence d'une cimenterie à proximité de la brigade génère des inquiétudes, ainsi que des nuisances au quotidien : bruit, émission de poussières. Une visite de l'ISST est prévue. Une mise en demeure via les services de la préfecture a été adressée à la société pour la contraindre à effectuer des travaux afin de respecter la réglementation.

Concernant la BSM, l'avancée des travaux « pâtine » au niveau des vestiaires. Une réunion est prévue le 25 juin 2024 à Bercy avec pour objectif de débloquer la situation, la DI Ile de France n'étant pas maître des lieux. Une éventuelle relocalisation des vestiaires par rapport aux plans initiaux n'est pas exclue.

- Points divers

L'administration souhaite contractualiser avec un nouvel opérateur de restauration de manière pérenne sur le site du Vitalys. Suite au lancement de la procédure d'appel d'offres, la décision relative au choix de l'opérateur est prévue pour le 30 juin 2024. L'objectif est qu'au mois de septembre prochain, la nouvelle entreprise de restauration puisse débuter son activité au Vitalys.

